

Le mot du Maire :

Chères Landunvéziennes, chers Landunvéziens,

L'année 2020 restera une année singulière pour chacun d'entre nous. Après un printemps confiné, nous voilà devant une nouvelle épreuve d'au minimum un mois. La victoire contre la pandémie passera par un respect le plus strict des mesures imposées par l'Etat français.

Pour faire face à ce nouveau défi, l'équipe municipale et les services communaux s'activeront au maximum et resteront vigilants au bien-être de tous. C'est pourquoi, la commission sanitaire extra-municipale, créée lors du 1^{er} confinement, va être de nouveau mobilisée sous la responsabilité d'Isidore Talarmin, conseiller délégué aux Affaires sociales. Le CCAS veillera à l'accompagnement des personnes isolées. La solidarité n'est pas un vain mot dans cette période compliquée.

Je me vois également dans l'obligation de fermer les salles communales et les installations sportives. C'est un crève-cœur, mais la situation sanitaire nous l'impose. Une vie associative dynamique reste une priorité et permet de lutter contre l'anxiété ambiante. Espérons que nous pourrions nous réunir au plus vite ! Malheureusement, pour les plus jeunes, il faudra patienter pour fêter Halloween. Par contre, les aires multi-sports et les jeux petite enfance resteront pour l'instant ouverts.

Je pense également aux entreprises de la commune, nous serons à leurs côtés pour les aider à surmonter au mieux ce nouvel arrêt économique.

Enfin, le service public demeure un élément incontournable pour accompagner nos habitants. La mairie restera donc ouverte, avec des aménagements particuliers. Je vous invite tout de même à privilégier les contacts téléphoniques et à limiter à des motifs impérieux les venues en mairie. Un registre de passage devra d'ailleurs être tenu à jour.

Dans l'ensemble, votre comportement a été exemplaire lors du 1^{er} confinement. Je compte sur vous pour en faire de même lors de cette nouvelle épreuve.

Prenez soin de vous et soyez prudents !

Christophe Colin

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du jeudi 29 octobre à minuit, pour un mois, minimum. Les déplacements sont à limiter pour les cas suivants :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen ;
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile ;
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments,
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Déplacements brefs, dans la limite **d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ;
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Pour information, à l'heure actuelle, l'accès aux plages et aux sentiers côtiers est autorisé dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

VIE MUNICIPALE

URBANISME :

Dépôt de déclaration préalable

M. CADOUR Xavier, remplacement de 2 fenêtres, 6, Penfoul

M. ABOLLIVIER Loïc, rénovation et extension d'une maison individuelle, 5 route du Vivier

M. LARCHÉ Nicolas, création d'une baie vitrée et d'une fenêtre, 2 Bédiez

M. BÉGOC Mickaël, création d'une clôture, lotissement de Lanlouch

Mme WILLAUME Annie, remplacement d'un abri de jardin et d'un auvent, 3 chemin Treas

M. GUÉGUEN Jean-Yves, création d'une clôture, Streat Ar Laerez

M. LANNUZEL Franck, carport ouvert, 25 résidence du Gludig

Dépôt de permis de construire

M. BOUVET André, réhabilitation d'un ancien moulin, Troménec

Mme VERHAEGHE Laëtitia, création d'une chambre à la place du garage, 37 lotissement Kreizland

M. BAILLON-DUBOURG Jean-Claude, construction d'une maison individuelle, Quelerec

M. MINGANT Nicolas et Coline, construction d'une maison individuelle, 1 lotissement Mezou Bras

M. GEFFRAY Jean-François, extension d'une maison individuelle, lanlouch

Accord de permis de construire

M. LE SAOS Jean Sébastien et Mme CADALEN Anne-Sophie, maison individuelle, 8 impasse du Dervenn

M. et Mme BROSOLO Rénisio et Catherine, maison individuelle, lotissement de la Gare, Argenton

ETAT CIVIL :

Mariage : Marc de ROUSSEL de PRÉVILLE, Ingénieur Juriste en Environnement, domicilié, 1, Lieu-dit Traon Huel à LANDUNVEZ et Jeanne BAJEUX, Gynécologue Médicale, domiciliée, 15 -17, Place d'Aligre à PARIS 12^{ème}.



Naissance : Le 17 octobre 2020 est née Alice, Marie-Christine, Martine BOENNEC, fille de Damien BOENNEC et de Jennifer BERGOT, domiciliés 22 lotissement Kreiz Land à Landunvez.



Décès : Le 23 octobre 2020 est décédé à BREST, René TALARMIN, à l'âge de 62 ans, domicilié, 10 route du Seigneur Gralon à Landunvez.

VIE SPORTIVE

LA TRANSLANDUNVEZIENNE :

En raison des nouvelles conditions sanitaires « **retour du confinement** », toutes les activités sportives du club sont suspendues pour une durée de 4 semaines à partir du vendredi 30 octobre 2020. **L'assemblée générale** prévue à la salle du Triskell le vendredi 6 novembre 2020 à 20H30 est reportée à une date Ulérieure. Prenez soin de vous et de vos proches

L'ESMA : Tous les matchs sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

VIE PAROISSIALE

Dimanche 1^{er} novembre : messe de La Toussaint à 10h30 maintenue.

Les autres célébrations prévues sont annulées jusqu'au 1^{er} décembre.

ANNONCES

→ **COURS DE FRANÇAIS, SOUTIEN SCOLAIRE :** Cours à domicile donnés par professeur certifié (CAPES) de Lettres. Pédagogie différente, adaptée à chaque élève. Préparation aux examens et concours. 39€/heure (50% déductibles des impôts)
Renseignements : 07.86.25.36.12, nm7@orange.fr ou soutienscholaire-ploudalmezeau.fr

→ **A VENDRE :** A vendre pommes de terre par 10 kgs ou 25kgs. 06 88 73 88 41

→ **A VENDRE :** Table de salle à manger en chêne avec le plateau marqueté (128x99), avec 2 allonges (44x99) intégrées. Disponible immédiatement. Prix à négocier. 06.23.08.74.23

→ **A VENDRE :** Canapé 3 places + Fauteuils en bon état : 120 euros /Table rustique avec rallonge : 100 euros /Salle à manger rustique : 150 euros
Tél. : 06.85.16.44.61

L'actualité des professionnels



DES PHOTOS DU MONDE - Britt crée pour vous des toiles photos, cadres et autres objets associés (mugs, dessous-de-verre, cartes de correspondance, etc.), tous décorés de nos beaux paysages d'Iroise. Autant d'idées de cadeaux pour toutes les occasions ! Si vous voulez découvrir ses productions, contactez-la au 06.62.87.37.04 pour fixer un rendez-vous, elle vous accueillera bien volontiers, dans un local provisoire à Landunvez. Les gestes barrière seront appliqués, merci de venir de votre côté avec votre masque. Brigitte Le Guen, photographe en Pays d'Iroise. site : <https://desphotosdumonde.fr/>



→ **Idée en tête** sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

ASSOCIATIONS LOCALES

→ **Association pour la Protection et la Promotion de la Côte des Légendes** tiendra son Assemblée Générale annuelle le **31 octobre**. Compte-tenu des conditions sanitaires, cette 30ème AG se fera en visioconférence. La cotisation annuelle est fixée à 10€. *En vous remerciant par avance, Le Président Laurent Le Berre*

→ Association Club des Ajoncs d'Or

Dès à présent le club fait savoir que le moment est venu de penser à la cotisation. Celle-ci est, comme l'an passé, de 17 euros. Cette adhésion est obligatoire pour toute personne qui désire participer aux activités des clubs car elle comprend l'assurance. Les cotisations seront prises jusqu'à la mi-novembre car il nous faut donner le nombre à la Fédération. Vu le contexte actuel, certains hésitent encore. Le club prévoit son Assemblée Générale le mardi 15 décembre à 15h, éventuellement avec un goûter (à voir). Pour tous renseignements : 02.98.89.98.75 (hors repas ou répondeur)

→ Association Danserien Skolland

L'association a tenu son CA le vendredi 15 octobre. Il a été décidé de reporter toute activité à début janvier 2021. Martine Zimmer a participé à la réunion en nous disant que toutes danses étaient très compliquées. L'association pense à tous ses adhérents et espère les retrouver en 2021 pour des projets communs. Prochaine AG prévue le 19 janvier 2021 (A voir).

INFOS DIVERSES



L'Épicerie solidaire c'est tous les mardis à Landunvez de 14h45 à 16h15, à Ploudalmézeau de 9h à 12h, Porspoder de 16h30 à 18h et Lampaul-Ploudalmézeau 13h à 14h30. Rosalie est une épicerie sociale mobile accessible une fois par semaine toute l'année. Comme dans une épicerie classique vous pourrez acheter autant de produits que vous désirez.

Faites des économies ! Alimentation 10 % environ du prix moyen en supermarché et hygiène 30 % du prix moyen alors n'hésitez plus !

Les restos du cœur

La saison d'hiver des restos du cœur débute le 27/11/2020 dans notre centre (décision nationale). Les permanences pour les inscriptions sont programmées les jeudi 12/11/2020 et 19/11/2020 de 9h00 à 11h00 au 320, zone de Kerdrioual à Lanrivoaré. Vous pouvez vous présenter munis de vos justificatifs de recettes et de dépenses (Bordereaux CAF, bulletins de salaire, autres ressources, avis d'imposition, quittance de loyer, surendettement...) L'équipe des restos.



Infos travaux :

Mi-octobre : Les travaux d'enfouissement des réseaux à Toulran-Quelerec sont en cours. place de l'église.

A partir du lundi 02 novembre : Travaux de renforcement pour l'amélioration du débit internet, place de l'église.

INFOS PRATIQUES

La mairie et l'agence postale communale vous accueillent : les lundis, mardis, mercredis entre 8h30/12h et 13h30/17h, le vendredi de 8h30/12h et 13h/16h00, le samedi 10h/12h00 (fermé le dernier samedi du mois).

Fermeture le jeudi

☎ 02.98.89.91.02 (mairie) / ☎ 02.98.48.63.49 (agence postale)

Courriel : accueil@landunvez.fr / Bulletin municipal : bim@landunvez.fr / Site : www.landunvez.fr



Facebook : **Commune de Landunvez**



*Votre agence postale communale sera fermée les derniers samedis du mois soit les **31 octobre, 28 novembre...**
Levée du courrier dans votre agence postale à 14h du lundi au vendredi (fermeture le jeudi) et 12h le samedi.*

URGENCES

SAMU-médecin de garde ☎ 15

Appel d'urgence européen ☎ 112

Pharmacie de garde ☎ 3237

GARO

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Eau du Ponant ☎ 02 29 00 78 78

ERDF Dépannage ☎ 09.72.67.50.29 24/24

Secours en mer ☎ VHF canal 16 ou composer 196 d'un portable.

Aide à domicile

ADMR PAYS D'IROISE ☎ 02 98 32 60 04

Landunvez Entraide +

landunvezentraide@hotmail.fr

☎ 02 98 48 76 42

TAXIS

Taxi Alba ☎ 02 98 89 40 12

Taxi de la côte ☎ 06 87 76 62 05

Cabinets infirmiers

* Nathalie PELLEN / Stéphanie LANNUZEL

Laurence CAN 07 67 06 53 62

* Haude MALLEJAC-

02 98 45 36 14 ou 06 08 48 26 66

Kinésithérapeute

Valentin OMNES : 02 98 89 92 17

Correspondants presse

Télégramme : Véronique LE MEUR

06 27 81 27 98

Ouest France : Marie-Christine PELLEN

06 81 77 14 85

Le prochain bulletin paraîtra le vendredi 13 Novembre

Merci de déposer vos annonces à bim@landunvez.fr pour le mercredi 11 novembre à midi.